BRL Ingénierie	**BRLingénierie** **1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001** **30001 NIMES CEDEX 5**
Cotraitant 1	

Date de création du document	**06/11/2015**
Contact	**Raphaelle.lavenus@brl.fr**

Titre du document	**Compte-rendu de la réunion de CLE 2**
Référence du document :	
Indice :	**V1**

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
	V1		Raphaëlle Lavenus	

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CLE 2

Sommaire

1. CONTEXTE 7

2. INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE LA CLE 8

3. MISE EN COMMUN DE QUELQUES REPERES TECHNIQUES 9

4. ECHANGE SUR LA PERCEPTION DES ENJEUX 10

4.1 Echanges sur la méthode 10

4.2 Echange sur l'importance des enjeux 11

4.2.1 Le risque inondation : un enjeu prioritaire connu mais dont les causes sont controversées 11

4.2.2 Les enjeux quantitatif et qualitatif de l'eau font encore débat entre les membres de la CLE 12

4.2.3 Les milieux aquatiques peu pris en compte jusqu'ici 12

4.2.4 Le volet maritime, un enjeu à délimiter 13

4.2.5 L'enjeu financier étroitement lié à l'enjeu de solidarité : quand/comment le traiter ? 13

4.2.6 Information et citoyenneté 14

4.3 Une étude des enjeux du territoire qui demande des clarifications 14

4.3.1 Un périmètre du SAGE remis en question pour étudier les enjeux du territoire avec cohérence 14

4.3.2 Des enjeux à ne pas étudier séparément 14

5. HIERARCHISATION DES ENJEUX 15

6. CONCLUSION 17

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres de la CLE présents : 24 membres
Nombre de participants : 29
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 2

Présents :

Nom	Prénom	Organisme
MORISSET	Anna	Conseil régional PAC
PUVEREL	Gérard	CC de la vallée du Gapeau / La Farlède
ANOT	Roger	Adjoint - Belgentier
ARIELLO	Claude	Adjoint environnement - Carnoules
ARMANDI	Michel	Adjoint développement durable - Collobrières
DURAND	Catherine	Conseillère municipale – La Crau
BAUDINO	Nicole	Ajointe - Cuers
MONFORT	Isabelle	Conseillère communautaire – Présidente du Parc national de Port-Cros
MARTINELLI	Patrick	Président de la CLE / Maire de Pierrefeu-du-Var
PELLEGRINO	Paul	Adjoint environnement - Puget-Ville
FABRIS	Joseph	Adjoint - Signes
LAURERI	Philippe	Adjoint – Solliès-Pont
ROSTIN-MAGNIN	Michel	Conseiller municipal – Solliès-Toucas
SIMONDI	Bernard	Chambre d'agriculture du Var
CHAUVET	Franck	Fédération hydraulique du Var – représente la CCI
RICHARD	Colette	Présidente CIL Quartiers-est d'Hyères
FONTICELLI	Louis	Président - FDPPMA
FAYS	Josette	Présidente Var Inondations Ecologisme – représente UFC Que Choisir
FORET	Jean-Paul	Vice-Président - AVSANE
KLOBB	Mélanie	CIL Vallée de la Sauvebonne
PELLEGRINO	Andrée	Syndicat agricole et horticole d'Hyères
REYNAUD	Chantal	DDTM du Var
DUPERRAY	Lionel	DDTM du Var
MONIERE	Cécile	Agence de l'eau RMC
MEYNARD	Eric	Directeur général des services - Pierrefeu-du-Var
TON	Chau	Chargée de mission- Syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau
HETIER	Jean-Paul	BRLi
LAVENUS	Raphaëlle	BRLi
BEYSSAC	Candice	BRLi

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme
DELPIANO	Laura	Conseillère municipale - Solliès-Ville
DANIEL	Chantal	UFC Que Choisir (pouvoir à Josette Fays)
VERDINO	Jacques	CCI (pouvoir à Franck Chauvet)
NOAL	Jean-Michel	Délégué militaire départemental du Var
NIVEAU	Michel	ONEMA

1. CONTEXTE

Cette deuxième réunion de la CLE se place dans le cadre de l'élaboration de l'état initial du SAGE Gapeau.

Préalablement à cette réunion, les membres de la CLE ont été rencontrés individuellement. Vingt-sept entretiens ont été menés. Ils ont permis d'aborder l'ensemble des thématiques du SAGE, à savoir : la gestion des inondations, la gestion quantitative de la ressource, les problèmes de pollutions, les milieux aquatiques, le volet maritime et la gouvernance. Des questions plus précises sur le SAGE ont clôturé les entretiens.

La finalité de ces entretiens était double : à la fois faire connaissance avec chaque membre de la CLE pour mieux connaître sa position et faciliter la concertation dans la suite du projet, et cibler les thématiques importantes pour les acteurs afin de traiter plus en détails les points à enjeux dans le cadre de l'état initial. Cela permettra de ne pas élaborer un document « catalogue de données » qui présente les thématiques de manière uniforme mais de cibler les points utiles à la construction du SAGE pour les analyser plus en détails.

L'objectif de la **réunion de la CLE du 5 novembre 2015** est de soumettre ces éléments aux membres de la CLE pour ensuite, les partager et discuter :

- des problèmes qui se posent et de leurs causes ;
- des avis convergents et divergents ;
- des informations, explications ou précisions scientifiques et techniques nécessaires à une bonne compréhension des problèmes qui alimenteront l'état initial du SAGE.

2. INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE, M. Martinelli, a introduit la réunion en rappelant l'utilité du SAGE pour le territoire, notamment du fait de sa portée réglementaire et de son rôle de sensibilisation du public aux enjeux liés à l'eau. Il est attendu que le projet soit réaliste, c'est-à-dire qu'il permette d'améliorer la gestion locale de l'eau, tout en prenant en compte la capacité financière des acteurs locaux, et sans être trop restrictif et contraignant. M. Martinelli a présenté l'objectif de la réunion, à savoir élaborer ensemble le diagnostic du SAGE. Il a insisté sur le fait que le SAGE sera construit par les membres de la CLE au cours des différentes réunions et qu'une participation active est nécessaire à son élaboration partagée.

M. Martinelli a rappelé les thématiques abordées dans le cadre des entretiens avec les membres de la CLE : la gestion des risques inondation, la gestion quantitative des ressources en eau, la qualité des eaux et les milieux aquatiques. La gestion du littoral a été peu développée dans les entretiens et sera traitée principalement dans le contrat de baies des îles d'Or.

3. MISE EN COMMUN DE QUELQUES REPERES TECHNIQUES

Pour servir de base aux discussions et rappeler les principaux faits marquants sur les différents enjeux liés à l'eau, Raphaëlle Lavenus (BRLi) a présenté plusieurs repères techniques sur les thématiques suivantes :

- **Le risque inondation** (Atlas des zones inondables, caractéristiques des crues, carte des ZEC, études et projets en cours et à venir)
- **Les pressions quantitatives sur la ressource en eau** (répartition des prélèvements sur le territoire, usages, études et projets en cours et à venir)
- **L'état des masses d'eau sur le territoire du SAGE** (évolution de l'état des masses d'eau depuis 2008, carte des pressions exercées sur les ressources en eau, études et projets en cours et à venir)
- **Les pressions exercées sur les milieux aquatiques** (obstacles, ouvrages prioritaires, études et projets en cours et à venir).

Plusieurs commentaires ont été faits à la suite de cette présentation :

- Une précision sur l'occupation des sols est souhaitée, afin de pouvoir mieux appréhender les les impacts de l'urbanisation et de l'agriculture sur les crues ainsi que les risques liés aux inondations sur la population et les activités économiques.
- Isabelle Monfort a précisé que l'aménagement des Zones d'expansion des crues avait un impact sur les crues trentenales et non uniquement sur les crues fréquentes comme présenté dans l'exposé.
- Le recoupement des données cartographiques entre l'AZI et les zones inondables définies dans le cadre du TRI a été demandé par Josette Fays afin d'affiner l'enveloppe des zones inondables sur le territoire du SAGE.
- Cécile Monière (Agence de l'eau) a précisé l'importance d'indiquer dans la répartition des prélèvements par usage, les volumes prélevés nets pour l'agriculture (et pas uniquement les volumes bruts)
- Cécile Monière (Agence de l'eau) a souhaité ajouter les plans d'actions des deux captages prioritaires et des aires d'alimentation dans les projets en cours concernant la qualité des eaux.

4. ECHANGES SUR LA PERCEPTION DES ENJEUX

4.1 ECHANGES SUR LA METHODE

Raphaëlle Lavenus a présenté ensuite une synthèse des entretiens avec les membres de la CLE. Elle a conclu en présentant un tableau des enjeux, listés par ordre d'importance selon le nombre de membres qui l'avaient évoqué dans le cadre des entretiens.

ENJEUX
Enjeux le plus souvent cités lors des entretiens avec les membres de la CLE
1. INONDATION : La maîtrise de l'aménagement du territoire et de l'occupation du sol
2. GESTION QUANTITATIVE : Adaptation des prélèvements à la disponibilité des ressources
3. QUALITE DE L'EAU : L'amélioration des équipements d'assainissement collectif et non collectif
4. INONDATION : La recherche de stratégies d'entretien des cours d'eau efficaces et adaptées à la diversité des situations
5. GESTION QUANTITATIVE : Une meilleure connaissance des prélèvements pour partager équitablement la ressource
6. GOUVERNANCE : Une communication efficace
Enjeux également cités lors des entretiens avec les membres de la CLE
7. QUALITE DE L'EAU : La réduction des pollutions émises par les centres équestres
8. VOLET MARITIME : La prise en compte des enjeux littoraux dans le SAGE
9. INONDATION : La mise en place de Zones d'expansion des crues
10. MILIEUX AQUATIQUES : Le rétablissement de la continuité écologique sur le bassin-versant
11. QUALITE DE L'EAU : La réduction des pollutions d'origine agricole
12. INONDATION : La solidarité amont-aval entre les communes
13. QUALITE DE L'EAU : La gestion qualitative des eaux pluviales
14. GESTION QUANTITATIVE : La mise à disposition de ressources supplémentaires
15. GESTION QUANTITATIVE : L'engagement des usagers pour mettre en œuvre des économies d'eau
16. GOUVERNANCE : Une meilleure lisibilité et articulation des différents projets d'aménagement et de gestion de l'eau sur le territoire

Plusieurs membres de la CLE ont émis des réserves sur le fait de se baser sur leurs perceptions des enjeux du territoire pour identifier les sujets importants à détailler dans le cadre du diagnostic du SAGE. En effet, plusieurs d'entre eux estiment qu'ils peuvent avoir un avis erroné, notamment du fait :

- **D'un manque de connaissance technique** : Isabelle Monfort (élue à Hyères) et Anna Morisset (Conseil Régional) entre autres, demandent un éclairage technique par rapport aux enjeux identifiés par les membres de la CLE. La question de la fiabilité et de la cohérence technique des enjeux identifiés à ce point du diagnostic s'est donc posée. Cécile Monière (Agence de l'Eau) a précisé que certains avis qui ressortaient des entretiens étaient techniquement erronés ;
- **D'un manque de connaissance des élus** sur la situation de l'ensemble du territoire ;
- **D'une considération biaisée par le vécu récent** : Franck Chauvet (Fédération Hydraulique du Var) a pointé du doigt l'importance du contexte dans le choix des enjeux par les membres de la CLE. Les récentes inondations ont amené à considérer la gestion des inondations comme un enjeu majeur pour le territoire. Cependant, si ces entretiens avaient eu lieu avant 2009, les problèmes liés aux sécheresses seraient ressortis de manière prépondérante.

Josette Fays (VIE) a fait remarquer que, de par sa connaissance de l'ensemble du territoire, les enjeux qui sont ressortis des entretiens étaient à l'image des réalités et des inquiétudes des riverains. Les membres de la CLE pourraient donc se fier à cette analyse de la situation.

Jean-Paul Hétier (BRLi) a alors rappelé l'objectif de ce panorama des enjeux. Il a indiqué que tous les sujets à traiter dans le cadre d'un SAGE seront étudiés dans le diagnostic. Toutefois, de par l'expérience de BRLi, une attention particulière aux attentes des membres de la CLE est à considérer dès le début de l'étude afin que le diagnostic soit à la fois pertinent techniquement et adapté aux préoccupations des acteurs locaux. Ainsi le diagnostic sera construit à partir de deux éléments : l'éclairage des acteurs locaux et l'éclairage technique des experts. Les enjeux les plus importants seront traités avec une attention particulière mais sans évincer les autres problématiques.

Jean-Paul Hétier (BRLi) a également indiqué que le but de cet échange était de permettre une discussion entre les membres de la CLE, afin que chacun prenne conscience des problèmes et de la vision des autres participants. Cela permet de renforcer la dynamique de collaboration pour développer une efficacité du travail de groupe et aider la négociation lors des prochaines rencontres.

4.2 ECHANGES SUR L'IMPORTANCE DES ENJEUX

4.2.1 Le risque inondation : un enjeu prioritaire connu mais dont les causes sont controversées

Les discussions ont porté sur l'origine de l'augmentation des dommages liés aux inondations. Selon Isabelle Monfort (élue à Hyères), ce n'est pas l'aménagement du territoire qui est à l'origine des plus fortes inondations mais la pluviométrie. Elle rappelle que le bassin versant est majoritairement naturel et donc que les inondations ne peuvent pas être liées à l'évolution de l'aménagement.

Predict, expert des risques naturels, aurait notamment attesté que l'évolution de l'occupation des sols sur le territoire n'était pas un facteur aggravant des inondations. Cette information ne fait pas l'unanimité des membres de la CLE. Selon certains, les zones artificialisées le long des cours d'eau et la morphologie du lit des rivières ont un impact sur les inondations. Ce point est particulièrement important à prendre en compte dans un contexte de forte croissance démographique.

Mélanie Klobb (CIL Sauvebonne) considère que la priorité doit être mise sur la sécurité des personnes. Elle est appuyée par Philippe Laureri (élu à Solliès-Pont) qui mentionne que l'augmentation des risques inondation vient de la croissance démographique sur le territoire.

D'après Louis Fonticcelli (FDPPMA), le dérèglement climatique peut expliquer en partie l'accroissement des dommages liés aux inondations. Selon lui, il n'y a en effet pas eu de changement dans la quantité de pluie mais dans la forme de la pluviométrie (pluies plus intenses).

Isabelle Monfort s'est exprimée sur le fait que le risque inondation est déjà étudié et pris en compte dans plusieurs projets et études (PPRI, PAPI, étude des ZEC). Elle a proposé de ne pas traiter le sujet dans le cadre du SAGE afin d'éviter les doublons. Châu Ton (SMBVG) a répondu que l'enjeu inondation ne pouvait pas être laissé de côté à cause des interactions qu'il a avec tous les autres enjeux.

Châu Ton a également clarifié la mission de Predict sur le territoire du SAGE. La société doit accompagner les 15 communes à élaborer ou réviser leur Plan communal de sauvegarde (PCS) et une arlerte précoce de crue et une assistance pendant la crue.

4.2.2 Les enjeux quantitatif et qualitatif de l'eau font encore débat entre les membres de la CLE

D'après Isabelle Monfort (élue à Hyères), il faut être très vigilant sur les données prises en compte dans le diagnostic car beaucoup ne seraient plus à jour. En particulier, concernant l'état quantitatif et qualitatif des alluvions du Gapeau, la Zone de Répartition des Eaux et la Zone Vulnérable Nitrate ne seraient plus d'actualité. Cependant, d'après Cécile Monière (Agence de l'Eau), une étude volumes prélevables du SDAGE 2016-2021 montrerait que les alluvions du Gapeau sont toujours en zones déficitaires.

Certains membres ont précisé qu'il existe un lien fort entre l'aspect quantitatif (niveau des nappes, débits à l'étiage) et le bon état des eaux et des milieux aquatiques. Si les années 2005 à 2008 ont été soumises à une forte sécheresse, la période 2009-2014 a été relativement bénéfique pour les milieux aquatiques grâce à une pluviométrie abondante.

Jerôme Binot (technicien à Cuers) a indiqué qu'une rencontre à la Crau avait été organisée par la Chambre d'Agriculture et la DDTM en vue d'une classification des cours d'eau mais que les membres de la CLE n'avaient pas tous été prévenus de cet événement important à considérer pour le SAGE. Chantal Reynaud (DDTM) a précisé que la DDTM n'avait pas missionné la chambre d'agriculture pour effectuer ce travail. Les gestionnaires de l'eau seront néanmoins rencontrés dans la suite du projet. Pour le moment, les retours sont positifs par rapport à la participation des riverains.

Il est à noter que l'usine d'équarrissage de Carnoules, dont la situation s'était améliorée en juin dernier, n'est toujours pas aux normes, et génère des nuisances olfactives. Un contrôle des services de l'état a mis en évidence des anomalies majeures dans le cours d'eau à proximité.

4.2.3 Les milieux aquatiques, peu pris en compte jusqu'ici

Isabelle Monfort (élue à Hyères) a fait remarquer l'importance des milieux aquatiques qui apparaissent tard (en dixième position) dans la hiérarchisation des enjeux réalisés suite aux entretiens. Louis Fonticelli (FDPPMA) a alors fait ressortir le fait que la notion de « milieux aquatiques » est mal connue et même inconnue par le grand public. Anna Morisset (Conseil Régional) a complété par le fait qu'une étude scientifique approfondi était nécessaire et que les milieux aquatiques ne s'arrêtent pas à la continuité écologique.

La dimension liée à l'espace de vie, aux loisirs et à la valeur paysagère a été soulignée par plusieurs membres comme importante à considérer dans le cadre du SAGE. Josette Fays (VIE) a également fait remarquer qu'il est nécessaire de considérer le volet social de la continuité entre le littoral et le Gapeau et qu'il serait possible de développer un tourisme paysager.

Beaucoup de discussions ont également porté sur l'entretien des cours d'eau (qui concerne à la fois la thématique milieux aquatiques et la thématique inondation), majoritairement privés sur le périmètre du SAGE.

Franck Chauvet (Fédération agricole du Var) a notamment remarqué un manque d'éducation juridique des riverains par rapport à leur propriété de terrain et à leur implication dans l'entretien des berges et du cours d'eau. Ils sont en effet tenus d'entretenir la portion du cours d'eau qui leur appartient. Dans le cas contraire, les travaux public ne servent pas efficacement à lutter contre la mauvaise qualité des cours d'eau et aux risques d'inondation. Isabelle Monfort a évoqué le problème de particuliers qui bouchent volontairement les ruisseaux.

Châu Ton (SMBVG) a clarifié le but du projet de programme de travaux d'entretien des cours d'eau que la SMBVG a initié. Ce programme, bien que possible sur des propriétés privés en cas de défaillance, ne se substitue pas à l'obligation d'entretien du propriétaire. C'est un outil complémentaire. Une communication aux riverains sera engagée.

Joseph Fabris (élu à Signes) a cité la mise en place d'un impôt pour l'entretien des cours d'eau et Franck Chauvet a indiqué qu'une information claire serait dans ce cas à faire apparaître pour expliquer la nouvelle taxation.

Isabelle Monfort (élue à Hyères) a fait remarquer que la population d'Hyères voudrait faire des efforts mais qu'elle se plaint de recevoir les eaux de toutes les communes amont. La solidarité n'est pas à évoquer uniquement pour le côté financier.

4.2.4 Le volet maritime, un enjeu à délimiter

Jean-Paul Hétier a questionné les membres de la CLE sur le volet maritime puisqu'il fait partie des enjeux du territoire mais dont la part de l'étude à lui accorder n'est pas claire. Isabelle Monfort (élue à Hyères) a précisé qu'il existait déjà le Parc national de Port-Cros et le contrat de baie pour gérer cette problématique et qu'il était surdimensionné d'intégrer cet enjeu dans le SAGE. Elle a ajouté que des analyses régulières de pollution en zone de baignade était effectuées et que la rade ne fait pas l'objet de pollutions dues au Gapeau.

Cécile Monière (Agence de l'eau) souhaite que BRLi reprenne les données existantes dans d'autres documents mais a précisé que ce n'était pas une thématique qui ressortira du SAGE.

La problématique liée à l'érosion du littoral par les eaux du Gapeau se pose. Le problème de submersion est à prendre en compte et une étude de sédimentologie est à prévoir.

Colette Richard (Association des quartiers est d'Hyères) a noté le problème relatif à l'amarrage des bateaux de plaisance sur l'aval du Gapeau entre mars et octobre. Ce problème ne serait pas à prendre en compte dans le SAGE d'après Isabelle Monfort (élue à Hyères) puisque le Gapeau fait déjà l'objet d'une loi attestant qu'il n'est pas navigable. Le problème reste donc le respect la loi.

4.2.5 L'enjeu financier étroitement lié à l'enjeu de solidarité : quand/comment le traiter ?

Michel Armandi (élu à Collobrières) a mis en avant le fait que l'enjeu financier est essentiel à prendre en compte dans le cadre du SAGE. Joseph Fabris (élu à Signes) a fait part de son point de vue : *« Aujourd'hui, on a l'impression qu'on fuit la problématique du financement de travaux, il faudra en parler à un moment mais ce n'est peut-être pas adapté dans le diagnostic ».*

Patrick Martinelli (maire de Pierrefeu) propose que l'enjeu financier soit traité au niveau du PAGD mais Cécile Monière (Agence de l'eau) conseille de l'aborder au cours de l'élaboration des différents scénarii de gestion (CLE 4).

4.2.6 Information et citoyenneté

Jerôme Binot (technicien à Cuers) a évoqué l'implication et le rôle des riverains dans *« l'aventure du SAGE »*. Il lui paraît important que le document du SAGE ne reste pas seulement institutionnel mais qu'une information, une sensibilisation et des outils pédagogiques soient mis en place pour les riverains.

Cet enjeu est également ressorti au niveau de l'entretien des cours d'eau, explicité plus haut.

4.3 UNE ETUDE DES ENJEUX DU TERRITOIRE QUI DEMANDE DES CLARIFICATIONS

4.3.1 Un périmètre du SAGE remis en question pour étudier les enjeux du territoire avec cohérence

La définition du périmètre du SAGE selon une logique administrative est considérée comme inappropriée pour certains membres. M. Pellegrino (élu à Puget-Ville) précise que la continuité de la ressource n'est pas prise en compte en totalité. Selon lui, le plateau de Thèmes (formation karstique, de 70 ha en amont du bassin versant) constitue une réserve en eau à considérer et prend son importance pour comprendre les phénomènes de crue en aval du plateau. Jean-Paul Forêt (AVSANE) a précisé que cette ressource a été fortement surexploitée au cours du siècle dernier et qu'elle était en partie asséchée.

Il a été conclu qu'une clarification concernant le périmètre d'étude était nécessaire.

4.3.2 Des enjeux à ne pas étudier séparément

Les thématiques liées à l'eau ont été considérées séparément lors des entretiens. Cécile Monière (Agence de l'eau) a expliqué que le croisement des enjeux liés aux inondations et aux milieux aquatiques était nécessaire pour la mise en place d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin-versant. Elle a conseillé de ne pas réaliser le diagnostic du SAGE par thématique et de manière cloisonnée mais de chercher les interactions et synergies entre les différentes problématiques. Selon elle, on perd souvent beaucoup de temps à traiter les enjeux séparément alors que la bonne compréhension des liens entre chaque thématique permet d'envisager des solutions qui répondent à plusieurs problèmes.

Anna Morisset (Conseil Régional) a précisé que la thématique des milieux aquatiques ne pouvait pas se réduire à la continuité écologique. Il est nécessaire de raccrocher ce sujet à la qualité de l'eau, aux enjeux inondation, à la morphologie et à l'entretien des cours d'eau.

5. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Jean-Paul Hétier (BRLi) a proposé aux membres de la CLE de hiérarchiser les enjeux qui avaient été identifiés dans le cadre des entretiens et a demandé à chaque membre de voter pour les 5 enjeux qui leur paraissaient prioritaires après concertation. Plusieurs participants ont demandé à BRLi de rappeler les conséquences pour la suite de l'étude.

Jean-Paul Hétier a donc expliqué que tous les enjeux identifiés seront « bien » traités mais que le diagnostic de certains enjeux prioritaires sera fait « mieux que bien ». Cette hiérarchisation des enjeux sera recoupée avec un éclairage technique afin d'obtenir un diagnostic qui répond à la fois aux attentes des acteurs locaux et aux problèmes identifiés par les experts.

Les résultats des votes sont présentés dans le tableau ci-dessous.

ENJEUX	
Enjeux le plus souvent cités lors des entretiens avec les membres de la CLE	
1. INONDATION : La maîtrise de l'aménagement du territoire et de l'occupation du sol	19
2. GESTION QUANTITATIVE : Adaptation des prélèvements à la disponibilité des ressources	12
3. QUALITE DE L'EAU : L'amélioration des équipements d'assainissement collectif et non collectif	11
4. INONDATION : La recherche de stratégies d'entretien des cours d'eau efficaces et adaptées à la diversité des situations	16
5. GESTION QUANTITATIVE : Une meilleure connaissance des prélèvements pour partager équitablement la ressource	5
6. GOUVERNANCE : Une communication efficace	5
Enjeux également cités lors des entretiens avec les membres de la CLE	
7. QUALITE DE L'EAU : La réduction des pollutions émises par les centres équestres	6
8. VOLET MARITIME : La prise en compte des enjeux littoraux dans le SAGE	1
9. INONDATION : La mise en place de Zones d'expansion des crues	11
10. MILIEUX AQUATIQUES : Le rétablissement de la continuité écologique sur le bassin-versant	11
11. QUALITE DE L'EAU : La réduction des pollutions d'origine agricole	5
12. INONDATION : La solidarité amont-aval entre les communes	4
13. QUALITE DE L'EAU : La gestion qualitative des eaux pluviales	2
14. GESTION QUANTITATIVE : La mise à disposition de ressources supplémentaires	2
15. GESTION QUANTITATIVE : L'engagement des usagers pour mettre en œuvre des économies d'eau	2

16. GOUVERNANCE : Une meilleure lisibilité et articulation des différents projets d'aménagement et de gestion de l'eau sur le territoire	6

Suite aux échanges qui ont suivi, plusieurs points ont été évoqués par des membres de la CLE :

- Si l'enjeu inondation est considéré prioritaire en matière d'aménagement du territoire, d'entretien des cours d'eau et de mise en place de ZEC, la solidarité amont / aval a rassemblé moins de voix et reste à construire;
- Suite aux discussions, l'enjeu concernant les milieux aquatiques préoccupe davantage les membres de la CLE ;
- L'enjeu de lisibilité et d'articulation des différents projets d'aménagement et de gestion de l'eau sur le territoire est perçu comme plus important par les membres de la CLE, dans le sens où le diagnostic de pas faire des doublons d'études ;
- Les enjeux du littoral sont ressortis comme les moins importants pour les membres de la CLE.

6. POINT N°2 : PROJET DE DELIBERATION N°3-2015: TRAITEMENT DES DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DE LA CLE.

Le Président soumet le projet de délibération à la CLE. Le projet de délibération est discuté. La CLE n'a pas trouvé de consensus sur la méthode proposée pour émettre les avis. Le Bureau de la CLE travaillera à une autre proposition ultérieurement.

7. CONCLUSION

Cette deuxième réunion de CLE a permis de discuter des enjeux importants pour les membres de la CLE et de faire évoluer les enjeux prioritaires par rapport aux avis qui avaient été exprimés dans le cadre des entretiens. Ces enjeux permettront de définir les bases du diagnostic. Ils seront recoupés avec les expertises techniques afin d'obtenir un document répondant à la fois aux préoccupations des acteurs locaux et aux problèmes identifiés par les experts. Cette double approche permettra de poser la légitimité du SAGE sur le territoire.

La prochaine CLE, en février 2016, présentera les résultats de ce diagnostic.